

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC, pour la transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain et demandant un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois

La commission dans sa composition évoquée dans le rapport de majorité a siégé le 12 novembre 2009. Monsieur Pierre Jaccard, directeur général adjoint et Mme Cilette Cretton, directrice du projet HarmoS représentaient la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Madame Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, était excusée.

La minorité de la commission a décidé de produire un rapport, tant le souci exprimé dans le présent postulat - soit un état des lieux de la situation scolaire actuelle, avant la mise en œuvre d'un nouveau chantier - a paru partagé par toutes les tendances politiques représentées dans la commission. La minorité de la commission se permet donc d'insister sur cet effort de transparence.

Cette demande a été régulièrement formulée dans le cadre du Grand Conseil, par des députés provenant de la droite comme de la gauche de l'hémicycle. La minorité s'étonne ainsi que, subitement, les informations données par le Département soient jugées suffisantes et que des compléments apparaissent superflus.

La nécessité d'un bilan est d'autant plus grande qu'une nouvelle loi scolaire est en cours de préparation. L'imminence de cette législation est, aux yeux de la minorité de la commission, une raison supplémentaire de soutenir le postulat, et non une raison de le rejeter, sous prétexte que le temps manquerait pour mener à bien cet état des lieux ! Aucune réforme, surtout en matière scolaire n'est susceptible de réussir sans motivation ni explications préalables !

Nous ne nions pas que des informations soient transmises par le Département, que ce dernier a fait des efforts en communication et que "l'école" n'est pas la même dans tout le canton ; pourtant aucun bilan **global**, aucune photo de la situation actuelle ne sont réellement fournis aujourd'hui.

Il a été reproché au postulat de générer, s'il était accepté, un long travail de recherche. La minorité de la commission, s'appuyant sur des propos tenus lors de la commission par les représentants de la DGEO, contestent ces dires. Les rapports existent, les études existent, une synthèse devrait être possible.

Evoquant la façon dont le projet Ecole vaudoise en mutation (EVM) avait été mis en œuvre, à l'époque, la minorité de la commission ne voudrait pas qu'un nouveau système scolaire soit mis en place dans la précipitation.. Le point de départ est important, la situation de base est primordiale, si

l'on veut construire quelque chose de solide et qui ne donne pas l'impression d'être mis en place sans de réelles références par rapport à l'existant. Il n'en va pas seulement de la bonne compréhension des projets par les politiques, mais également du devoir d'information du canton vis-à-vis des milliers d'enseignants qui ont été chargés, au quotidien, de la mise en œuvre des réformes passées.

Pour ce qui est de la deuxième question soulevée par le postulat (transparence de l'école future), la minorité de la commission prend acte des intentions manifestées par le canton d'accroître la transparence, le nombre d'indicateurs et le nombre de publications relatives à l'école vaudoise. Toutefois, même si la mise en place d'une commission interparlementaire de contrôle et le rapport que cette dernière produira annuellement devraient permettre aux parlementaires d'avoir un regard critique sur la mise en œuvre du Plan d'études romand (PER), la minorité de la commission est d'avis que ces intentions ne sauraient justifier le rejet du postulat, ce dernier proposant des indicateurs qui sont autant de pistes pouvant compléter les indicateurs actuels et futurs.

Convaincus qu'il s'agit de donner un signal clair en faveur de la transparence du système scolaire vaudois et d'asseoir toute réforme sur un socle d'informations solide, les membres de la minorité de la commission recommandent la prise en considération de ce postulat et son renvoi au Conseil d'Etat.

Veytaux, le 6 mars 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Christine Chevalley*